

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 712-15-2017**

AVIS PUBLIC est donné que :

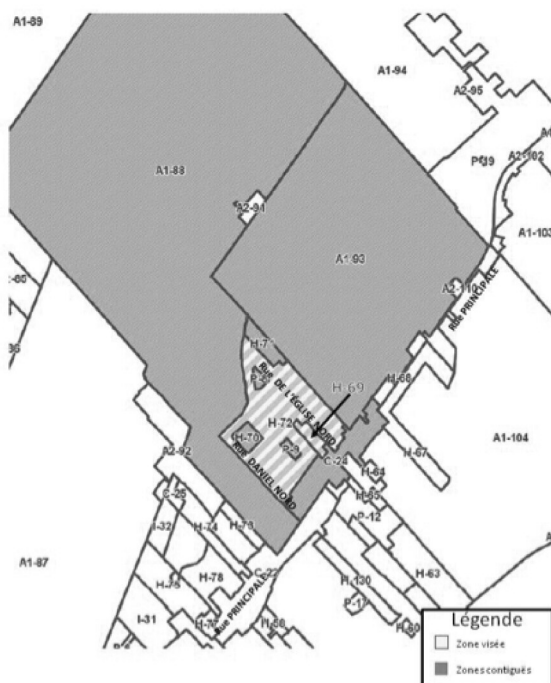
- Lors d'une séance ordinaire tenue le 4 avril 2017, le Conseil a adopté le Premier projet de règlement 712-15-2017 intitulé Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin d'ajouter la classe d'usage habitation unifamiliale" à la zone C-20, de créer la zone C-26 à même les zones H-69 et H-72 et y attribuer des usages autorisés et de modifier les dispositions relatives à l'affichage de type enseignes de vitrine ».

Cette modification a pour objectifs :

- de modifier les dispositions relatives aux enseignes sur vitrine;
- de créer la zone C-26 à même les zones H-69 et H-72 et d'y attribuer des usages autorisés et normes particulières;
- de permettre l'usage « habitation unifamiliale » dans la zone C-20.

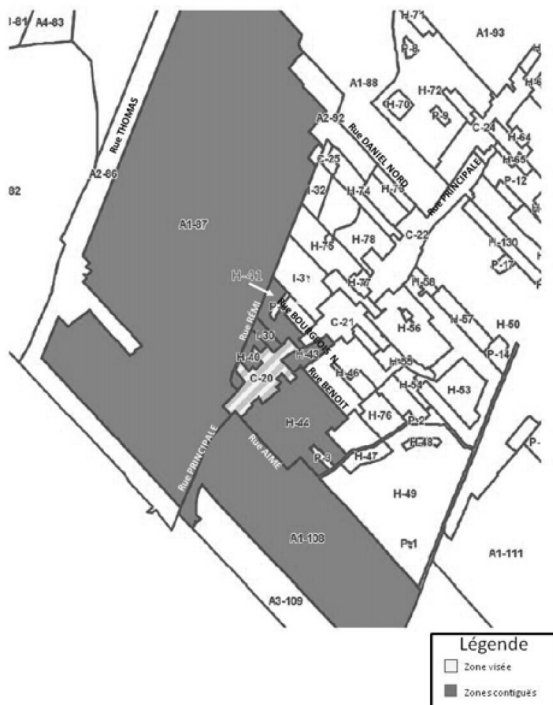
Zones visées : H-69 et H-72

Zones contiguës : A1-88, A1-93, H-70, C-24, P-9, P-8 et H-71



Zone visée : C-20

Zones contiguës : I-30, H-40, H-41, H-43, H-44, A1-108 et A1-87



- Une assemblée publique de consultation aura lieu le 1^{er} mai 2017 à 19h à la salle Simon Lacoste à l'Hôtel de ville, 575, rue Principale, Saint-Amable, Québec. Au cours de cette séance, le maire ou la personne qu'il désigne expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et le Conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la greffière durant les heures régulières de bureau.
- Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Saint-Amable le 18 avril 2017.

Geneviève Lauzière, L.L. B.
Greffière et sec.-trés. adj.